

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU **les articles L. 613-1, L. 712-2, L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants** du Code de l'Éducation
- VU **le décret du 17 décembre 1933** relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU **la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000** relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU **l'arrêté du 22 janvier 2014** fixant le Cadre National des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle et de Master ;
- VU **l'arrêté du 30 juillet 2018** relatif au diplôme national de licence
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université **n° DAJ/n°2021-425** ;
- VU **la délibération de la CFVU n°2022-004 en date du 22 septembre 2022** portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Licence, Licence professionnelle et Master
- VU **la délibération de la CFVU n°2021-22 en date du 23 septembre 2021** portant **sur la pédagogie et les modalités de contrôle des connaissances et de compétences (PASS/L.AS)**
- VU **la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021** approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 et portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU les propositions du Directeur de l'IAE Val de Loire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2022-2023 sont composés des personnes désignées ci-après :

MENTION GESTION

Parcours Sciences de gestion

Licence 1ère année

Présidente : Anna DESMURS
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID
Tannaz VAZIRI

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Licence 2ème année

Présidente : Tannaz VAZIRI
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID
Anna DESMURS

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Licence 3ème année

Président : Mickaël DAVID
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS
Tannaz VAZIRI

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Parcours Management international

Licence 1ère année

Présidente : Anna DESMURS
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID
Tannaz VAZIRI

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Licence 2ème année

Présidente : Tannaz VAZIRI
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID
Anna DESMURS

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Licence 3ème année

Président : Mickaël DAVID
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS
Tannaz VAZIRI

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Parcours Expérience en entreprise

Licence 1ère année

Présidente : Anna DESMURS,
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID
Tannaz VAZIRI

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Licence 2ème année

Présidente : Tannaz VAZIRI
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID
Anna DESMURS

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

Licence 3ème année

Président : Mickaël DAVID
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS
Tannaz VAZIRI

Suppléants : Patricia COUTELLE
Mariem GHARES
Arnaud RIVIERE

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Président : Fabien GERBAUD
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Adama NDIAYE

Suppléante : Anna DESMURS

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 novembre 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire



Florent MALRIEU